

# Comptes 2025

**Municipalité de Bourrignon**  
**05 mai 2026**



Photo : Marcel Fähndrich

# Rapport relatif aux comptes 2025

## En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes (RSJU 190.611), les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les Communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
  - e) des annexes (a à h).

## Table des matières

1. Introduction.....	page 4
2. Synthèse .....	page 5
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	page 6
4. Résultats .....	page 8
5. Compte de résultats.....	page 15
6. Compte des investissements .....	page 23
7. Bilan.....	page 24
8. Annexes aux comptes annuels .....	page 25
9. Proposition de l'Exécutif .....	page 38
10. Approbation des comptes annuels .....	page 39

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au Délégué aux affaires communales, en vue de leur apurement, avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- c) le rapport du Législatif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements.

En application de l'article 18, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes,

- l'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du Législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice, il en est responsable ;
- les comptes approuvés sont transmis au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) Les adaptations législatives

L'Assemblée communale du 04 juin 2025 a accepté deux Règlements, soit le Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité et le Règlement sur la gestion des eaux de surface. Ces deux textes sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon décision du Conseil communal du 12 août 2025.

### b) Les spécificités communales

Il n'y a pas de spécificités particulières si ce n'est que Bourrignon est une Commune municipale (la Bourgeoisie étant une entité indépendante). L'administration de la Municipalité a été confiée à l'administration communale de Develier depuis 2014.

### c) Les investissements et projets importants

L'Assemblée communale du 04 juin 2025 a voté une dépense de Fr. 550'000.00 pour l'étape N° 2 de la réfection des dessertes agricoles. Une grande partie des travaux ont été réalisés durant l'automne 2025. La dernière étape est prévue au printemps 2026.

### d) L'endettement

L'endettement global de la Municipalité de Bourrignon au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élevait à un total de Fr. 1'880'799.60 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. Au 31 décembre 2025, la dette globale se situe à Fr. 1'622'699.60, soit une diminution de Fr. 258'100.00, ce qui correspond à l'amortissement usuel convenu avec les diverses institutions financières ainsi qu'à un amortissement extraordinaire. Avec une population arrêtée à 259 habitants au 31.12.2025, nous arrivons à un endettement brut par habitant de Fr. 6'265.25. L'endettement net s'élève à Fr. 3'547.87 par habitant.

### e) Les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de Fr. 66'140.58 avant le report au bilan du résultat de l'exercice 2024 (excédent de revenus de Fr. 29'316.77). Voir détail sous 8.2.2.

### f) Révision des comptes

La révision des comptes municipaux (mandat attribué à la Fiduciaire Fidag-Jura SA) a eu lieu les 27, 28 et 29 avril 2026.

### g) Appréciations du Conseil communal

Lors de sa séance du 05 mai 2026, le Conseil communal a accepté les comptes 2025 tels que décrits dans le présent rapport.

### 3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

#### 3.1. Généralités

Les comptes annuels 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et des directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé (MCH2) selon le Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018. Les comptes annuels 2025 sont les sixièmes à être établis en application de ces prescriptions.

Pour les années futures, des corrections devront certainement encore être apportées sur la manière de comptabiliser, que ce soit au niveau du compte de résultat, du compte des investissements ou du bilan, en fonction d'adaptations apportées aux directives cantonales ou fédérales.

#### 3.2. Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan
Services communaux	Financements spéciaux

#### 3.3. Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes. La première réévaluation a été effectuée durant le présent exercice.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Cependant, le Délégué aux affaires communales a dérogé à cette règle en autorisant les corporations jurassiennes de droit public de procéder à des prélèvements dans les financements spéciaux alimentés avant la mise en œuvre du MCH2 (amortissements non planifiés).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes).

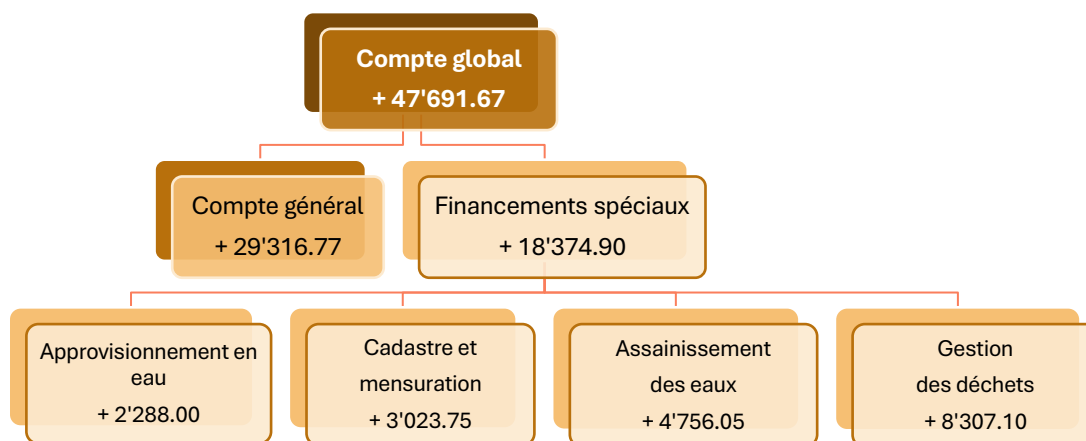
### **3.4. Compte des investissements / limites d'inscription à l'actif**

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements, sous réserve de la directive N° 6 du Délégué aux affaires communales du 10 avril 2019 (dépenses courantes ou d'investissements).

## 4. Résultats

### 4.1. Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>90</b>	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>+ 47'691.67</b>	<b>- 61'735.00</b>	<b>+ 40'244.78</b>
900	Compte général	+ 29'316.77	- 90'195.00	- 2'170.01
901	Clôture des financements spéciaux	+ 18'374.90	+ 28'460.00	+ 42'414.79
400	Impôts directs, personnes physiques	506'336.05	467'200.00	445'844.74
401	Impôts directs, personnes morales	17'496.60	21'400.00	50'155.75
4021	Impôts fonciers	115'631.05	112'600.00	112'656.05
5 ./ 6	Investissements nets	108'835.55	240'000.00	16'823.65



### Commentaire préliminaire sur le résultat

L'année 2025 est marquée par la première réévaluation générale du patrimoine financier depuis l'introduction du MCH2, conformément au Décret sur l'administration financière des Commune (rubriques 9630.34410.00, 9630.34412.00 et 9630.44430.00). Cette opération purement comptable aura permis la comptabilisation

- d'une perte de Fr. 15'620.15 sur la vente de la parcelle N° 1'055,
- d'une perte de Fr. 20'900.00 sur la vente de l'ancienne école,
- d'un gain de Fr. 118'400.00 relatif à la revalorisation de la parcelle N° 469.

#### 4.2. Clôture du compte de résultats (global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'187'996.68
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'185'673.87
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 2'322.81</b>
34	Charges financières	100'445.54
44	Revenus financiers	150'460.02
	<b>Résultat financier</b>	<b>+ 50'014.48</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 47'691.67</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 47'691.67</b>

#### 4.3. Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
590	Total des dépenses	198'417.55
690	Total des recettes	89'582.00
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>108'835.55</b>

#### 4.4. Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	+ 47'691.67
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	88'966.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	84'437.14
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 36'671.46
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366	+	Amortissements des subventions des investissements	
389	+	Attributions aux capitaux propres	
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	
		<b>Autofinancement (Cash-flow)</b>	<b>+ 184'423.35</b>
690 ./.		Résultat du compte des investissements	- 108'835.55
590		(selon chiffre 4.3 ci-dessus)	
		<b>Résultat de financement</b> (+ = excédent / - = découvert de financement)	<b>+ 75'587.80</b>

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes). Les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2 ne sont pas soumis aux nouveaux taux d'amortissement.

Les attributions aux financements spéciaux sont les suivants :

· FS Entretien des chemins.....	Fr.	28'392.04
· FS Approvisionnement en eau .....	Fr.	36'245.10
· FS Assainissement des eaux .....	Fr.	19'800.00

Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre comptabilisés :

· FS Approvisionnement en eau .....	Fr.	35'446.46
· FS Assainissement des eaux .....	Fr.	1'225.00

#### 4.5. Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	151'189.45
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	160'552.06
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 9'362.61</b>
34	Charges financières	7'091.56
44	Revenus financiers	16.95
	<b>Résultat financier</b>	<b>- 7'074.61</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 2'288.00</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 2'288.00</b>

Situation du FS Approvisionnement en eau au 31.12.2025 :

- Bénéfice 2025 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 2'288.00
- Etat du FS Approvisionnement en eau - 29003.00/10 (équilibre)..... Fr. 299'651.90
- Etat du FS Approvisionnement en eau - 29303.01(maintien valeur) ..... Fr. 871.04

#### 4.6. Résultat du financement spécial « Cadastre et mensuration officielle »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5'124.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8'147.75
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 3'023.75</b>
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 3'023.75</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 3'023.75</b>

Situation du FS Cadastre et mensuration officielle au 31.12.2025 :

- Bénéfice 2025 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 3'023.75
- Etat du FS Cadastre et mensuration officielle – 29000.04 ..... Fr. 19'629.00

#### 4.7. Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	48'449.90
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	53'205.95
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 4'756.05</b>
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 4'756.05</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 4'756.05</b>

Situation du FS Assainissement des eaux au 31.12.2025 :

- Bénéfice 2024 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 4'756.05
- Etat du FS Assainissement des eaux - 29002.01/10 (équilibre) ..... Fr. 68'626.57
- Etat du FS Assainissement des eaux - 29302.01 (maintien valeur) ..... Fr. 27'862.50

**4.8. Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »**

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	23'836.95
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	32'149.30
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 8'312.35</b>
34	Charges financières	38.85
44	Revenus financiers	33.60
	<b>Résultat financier</b>	<b>- 5.25</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 8'307.10</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 8'307.10</b>

Situation du FS Gestion des déchets au 31.12.2025 :

- Bénéfice 2025 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 8'307.10
- Etat du FS Gestion des déchets – 29004.01 ..... Fr. 13'208.40

## 5. Compte de résultats

### 5.1. Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges de personnel	48'690.60	53'550.00	45'593.75
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	240'808.34	234'785.00	209'371.07
33	Amortissements du patrimoine administratif	88'966.00	89'065.00	89'160.00
34	Charges financières	100'445.54	35'790.00	36'642.44
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	84'437.14	69'740.00	53'469.75
36	Charges de transfert	725'094.60	674'005.00	773'691.40
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>1'288'442.22</b>	<b>1'156'935.00</b>	<b>1'207'928.41</b>

Revenus		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	684'631.35	628'100.00	639'061.94
41	Patentes et concessions	13'346.85	13'660.00	12'919.50
42	Taxes	229'945.01	214'500.00	215'709.10
43	Revenus divers	639.40	1'000.00	0.00
44	Revenus financiers	150'460.02	32'200.00	35'702.30
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	36'671.46	37'200.00	18'662.65
46	Revenus de transfert	220'439.80	168'540.00	326'117.70
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>1'336'133.89</b>	<b>1'095'200.00</b>	<b>1'248'173.19</b>

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	+ 47'691.67	- 61'735.00	+ 40'244.78
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>+ 47'691.67</b>	<b>- 61'735.00</b>	<b>+ 40'244.78</b>

## 5.2. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	112'780.15	10'986.91	110'260.00	10'600.00	99'311.50	11'387.90
	<b>Excédent de charges</b>	<b>101'793.24</b>		<b>99'660.00</b>		<b>87'923.60</b>	
1	Ordre et sécurité publics - défense	22'555.59	22'084.95	19'820.00	18'800.00	18'949.60	21'059.80
	<b>Excédent de charges/revenus</b>	<b>470.64</b>		<b>1'020.00</b>			<b>2'110.20</b>
2	Formation	355'900.60	6'156.10	365'350.00	5'200.00	360'900.80	8'731.05
	<b>Excédent de charges</b>	<b>349'744.50</b>		<b>360'150.00</b>		<b>352'169.75</b>	
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	19'889.20	2'362.35	25'240.00	1'500.00	14'979.50	3'880.00
	<b>Excédent de charges</b>	<b>17'526.85</b>		<b>23'740.00</b>		<b>11'099.50</b>	
4	Santé	1'831.80	0.00	3'025.00	0.00	1'788.90	0.00
	<b>Excédent de charges</b>	<b>1'831.80</b>		<b>3'025.00</b>		<b>1'788.90</b>	
5	Prévoyance sociale	292'359.45	66'466.75	237'830.00	21'800.00	350'538.80	32'262.30
	<b>Excédent de charges</b>	<b>225'892.70</b>		<b>216'030.00</b>		<b>318'276.50</b>	
6	Trafic et télécommunications	139'045.35	89'089.70	145'020.00	91'160.00	140'494.05	74'012.75
	<b>Excédent de charges</b>	<b>49'955.65</b>		<b>53'860.00</b>		<b>66'481.30</b>	
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	256'392.81	255'621.06	239'190.00	245'200.00	199'785.96	225'460.20
	<b>Excédent de charges/revenus</b>	<b>771.75</b>			<b>6'010.00</b>		<b>25'674.24</b>
8	Economie publique	1'352.00	13.80	1'300.00	0.00	1'344.00	3.00
	<b>Excédent de charges</b>	<b>1'338.20</b>		<b>1'300.00</b>		<b>1'341.00</b>	
9	Finances et impôts	115'906.75	912'923.75	47'580.00	738'620.00	46'003.95	897'544.84
	<b>Excédent de revenus</b>		<b>797'017.00</b>		<b>691'040.00</b>		<b>851'540.89</b>
	<b>Totaux</b>	<b>1'318'013.70</b>	<b>1'365'705.37</b>	<b>1'194'615.00</b>	<b>1'132'880.00</b>	<b>1'234'097.06</b>	<b>1'274'341.84</b>
	<b>Excédent de charges/revenus</b>		<b>47'691.67</b>	<b>61'735.00</b>			<b>40'244.78</b>

### 5.3. Compte de résultats selon les fonctions / classification administrative

0 Administration générale	Comptes 2025		Budget 2025	
011 Législatif	3'512.95	-	3'450.00	-
012 Exécutif	24'855.00	4'194.75	31'110.00	3'200.00
022 Services généraux	82'686.75	6'192.16	73'550.00	6'800.00
029 Immeubles administratifs	1'725.45	600.00	2'150.00	600.00
<b>Total Administration générale</b>	<b>112'780.15</b>	<b>10'986.91</b>	<b>110'260.00</b>	<b>10'600.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>101'793.24</b>		<b>99'660.00</b>	
<b>Différence</b>	<b>2'133.24</b>			

#### 0220.31320.00 - Honoraires administratifs

Ce compte correspond aux honoraires de la Fiduciaire pour la révision des comptes (prévus au budget). Il faut y ajouter les honoraires du notaire qui a établi l'acte de mutation relatif à la traversée du village (non prévus au budget).

#### 0220.36121.00 - Dédommagement à Develier

Les décomptes correspondent aux heures effectives réalisées par le personnel de l'administration communale de Develier.

1 Ordre et sécurité publics- Défense	Comptes 2025		Budget 2025	
140 Questions juridiques	8'867.20	11'799.50	7'500.00	10'800.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	10'285.45	10'285.45	8'000.00	8'000.00
161 Défense militaire	180.00	-	150.00	-
162 Défense civile	3'222.94	-	4'170.00	-
<b>Total Ordre et sécurité publics- Défense</b>	<b>22'555.59</b>	<b>22'084.95</b>	<b>19'820.00</b>	<b>18'800.00</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>470.64</b>		<b>1'020.00</b>	
<b>Différence</b>	<b>-549.36</b>			

Aucun commentaire particulier.

2	Formation	Comptes 2025		Budget 2025	
	212 Degré primaire	202'731.70	6'156.10	203'950.00	5'200.00
	213 Degré secondaire I	108'913.60	-	115'900.00	-
	219 Scolarité obligatoire	806.60	-	900.00	-
	220 Ecoles spécialisées	42'748.70	-	43'700.00	-
	299 Formation, non mentionné ailleurs	700.00	-	900.00	-
	<b>Total Formation</b>	<b>355'900.60</b>	<b>6'156.10</b>	<b>365'350.00</b>	<b>5'200.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>349'744.50</b>		<b>360'150.00</b>	
	<b>Différence</b>	<b>-10'405.50</b>			

### 2122.36110.00 et ss - Participation aux charges de l'enseignement

En 2025, le montant total des dépenses atteint 120'030'018.10 francs et laisse apparaître une légère augmentation de 2.47 % par rapport aux charges de l'année 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités (environ 1.30 %), ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement de 0.58 %.

Toutefois, depuis 2024 et ceci jusqu'en 2026, une contribution de -1.90 % est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

Une augmentation de 1.38 millions a été allouée à la Fondation Pérène, ceci afin d'assumer une hausse importante des demandes d'admission dès août 2024, particulièrement dans le secteur éducatif qui accueille des élèves à handicap sévère à profond. Il faut toutefois relever la stabilité de l'enveloppe financière durant de nombreuses années.

Pour Bourrignon, la participation aux charges de l'enseignement correspond aux montants portés au budget.

Source : Service de l'enseignement/09.02.2026

### 2122.36121.50 - Dédommagement au Cercle scolaire

Le décompte 2025 de la Commune de Develier est légèrement plus élevé que les prévisions. Il reste cependant identique à celui de l'année précédente.

### 2125.31701.00 - Permanence aux arrêts de bus

Le Conseil communal a décidé de prendre en charge le temps passé par le corps enseignant pour l'accompagnement des élèves de Bourrignon à l'arrêt de bus de l'école.

### 2130.36121.25 - Dédommagement au Collège

Notre participation au financement de la Communauté du Collège de Delémont dépend de la population du village et du nombre d'élèves de Bourrignon (5 pour 2025).

		Comptes 2025		Budget 2025	
<b>3</b>	<b>Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>				
321	Bibliothèques	3'741.25	-	3'500.00	-
329	Culture	5'306.45	-	6'500.00	-
332	Mass média	1'207.00	-	1'290.00	-
341	Sports	8'995.10	1'722.95	13'450.00	1'500.00
342	Loisirs	639.40	639.40	500.00	-
	<b>Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises</b>	<b>19'889.20</b>	<b>2'362.35</b>	<b>25'240.00</b>	<b>1'500.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>17'526.85</b>		<b>23'740.00</b>	
	Différence	<b>-6'213.15</b>			

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2025		Budget 2025	
<b>4</b>	<b>Santé</b>				
432	Lutte contre les maladies, autres	-	-	-	-
433	Service médical scolaire	1'226.95	-	2'200.00	-
434	Contrôle des denrées alimentaires	4.85	-	25.00	-
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	-	800.00	-
	<b>Total Santé</b>	<b>1'831.80</b>	<b>-</b>	<b>3'025.00</b>	<b>-</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>1'831.80</b>		<b>3'025.00</b>	
	Différence	<b>-1'193.20</b>			

Aucun commentaire particulier.

		Comptes 2025		Budget 2025	
<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>				
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'208.55	1'698.00	1'500.00	1'700.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	89'624.00	-	87'300.00	-
533	Prestation aux retraités	1'175.25	-	2'000.00	100.00
545	Prestations aux familles	490.00	-	800.00	-
559	Chômage	5'686.50	-	6'300.00	-
572	Aide économique	57'380.65	64'768.75	80'000.00	20'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	136'794.50	-	59'930.00	-
	<b>Total Prévoyance sociale</b>	<b>292'359.45</b>	<b>66'466.75</b>	<b>237'830.00</b>	<b>21'800.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>225'892.70</b>		<b>216'030.00</b>	
	Différence	<b>9'862.70</b>			

### 5722 - Aides économiques légales

Il est toujours difficile de prévoir le nombre de dossier d'aide sociale qui seront à traiter durant l'année. Pour 2025, nous enregistrons un excédent de revenus, ce qui a une influence sur notre part aux charges de l'action sociale.

### 5799.36110.10 - Participation communale aux charges de l'action sociale

Les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées. Au vu de l'excédent de revenus mentionné ci-dessus, la part estimée pour 2025 est augmentée d'autant.

		Comptes 2025		Budget 2025	
<b>6</b>	<b>Trafic et télécommunications</b>				
615	Routes communales	131'629.60	88'528.70	138'900.00	91'160.00
621	Infrastructures des transports publics	2'023.00	-	2'020.00	-
622	Trafic régional et d'agglomération	4'859.80	-	4'100.00	-
629	Autres Transports publics	532.95	561.00	-	-
	<b>Total Trafic et télécommunications</b>	<b>139'045.35</b>	<b>89'089.70</b>	<b>145'020.00</b>	<b>91'160.00</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>49'955.65</b>		<b>53'860.00</b>	
	Différence			<b>-3'904.35</b>	

### 6150.35100.00 - Attribution aux financements spéciaux (routes communales)

Le versement sur le fonds d'entretien des chemins a été calculé selon la méthode habituelle, soit les encaissements de Fr. 61'605.20 (y compris la part communale), moins les frais et charges financières de Fr. 33'213.16. C'est donc un montant de Fr. 28'392.04 qui vient alimenter ce fonds.

### 6150.42606.00 - Remboursements et participations de tiers

Il s'agit ici de la vente de la remorque Humbaur.

### 6295 - Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population, la vente de cartes journalières CFF.

		Comptes 2025		Budget 2025	
<b>7</b>	<b>Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>				
710	Approvisionnement en eau	158'281.01	160'569.01	137'325.00	161'800.00
720	Assainissement eaux	48'449.90	53'205.95	57'000.00	57'000.00
730	Gestion des déchets	23'875.80	32'182.90	25'215.00	26'400.00
741	Corrections eaux surface	-	-	2'000.00	-
769	Lutte contre la pollution	494.65	-	-	-
771	Cimetières, crématoires	9'981.30	3'863.20	8'350.00	-
779	Protection de l'environnement	7'910.15	5'800.00	1'900.00	-
790	Aménagement territoire	7'400.00	-	7'400.00	-
	<b>Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>	<b>256'392.81</b>	<b>255'621.06</b>	<b>239'190.00</b>	<b>245'200.00</b>
	<b>Revenus nets</b>	<b>771.75</b>		<b>-6'010.00</b>	
	Différence			<b>6'781.75</b>	

### 7100 - Approvisionnement en eau potable

A la suite des travaux de réaménagement de la place de Y3 Menuiserie Sàrl, il était indispensable de déplacer la conduite et l'hydrant tout proches. En date du 18 décembre 2024, le Conseil communal a validé l'arrangement avec M. Yerli, soit prise en charge par la Commune des travaux de déplacement et de raccordement de l'hydrant, le creusement et le terrassement restant à charge de M. Yerli.

Deux fuites d'eau ont nécessité l'intervention d'entreprises spécialisées.

Les recettes liées à la consommation d'eau sont stables. Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 2'288.00, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 36'245.10 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau).

### 7205 - Assainissement des eaux

Ce financement spécial boucle avec excédent de revenus de Fr. 4'756.05, après une attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 19'800.00 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 du nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux).

### 7300 - Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 8'307.10. A noter que le SEOD a réintroduit, dès 2024, sa contribution annuelle (part aux revenus) versée aux Communes membres. Pour cette année, ce remboursement s'est monté à Fr. 40.00 par habitant.

8	Economie publique	Comptes 2025		Budget 2025	
	811 Administration, exécution et contrôle	-	-	-	-
	840 Tourisme	1'352.00	13.80	1'300.00	-
	Total Economie publique	<b>1'352.00</b>	<b>13.80</b>	<b>1'300.00</b>	<b>-</b>
	<b>Charges nettes</b>	<b>1'338.20</b>		<b>1'300.00</b>	
	Différence	<b>38.20</b>			

Aucun commentaire particulier.

9	Finances et impôts	Comptes 2025		Budget 2025	
	910 Impôts	4'846.87	6'152'295.95	2'600.00	5'598'800.00
	920 Conventions fiscales	-	458.00	-	100.00
	930 Péréquation financière	6'647.00	133'327.00	6'600.00	133'320.00
	961 Intérêts	19'452.43	23'212.80	18'280.00	23'380.00
	963 Immeubles du PF	83'789.75	140'630.00	19'450.00	22'000.00
	969 PF non mentionné	1'170.70	-	650.00	-
	971 Redistributions taxe CO2	-	-	-	20.00
	Total Finances et impôts	<b>115'906.75</b>	<b>912'923.75</b>	<b>47'580.00</b>	<b>738'620.00</b>
	<b>Revenus nets</b>	<b>797'017.00</b>		<b>691'040.00</b>	
	Différence	<b>105'977.00</b>			

### 910 Impôts

Les rentrées fiscales ordinaires des personnes physiques sont en progression par rapport à l'année passée (+ Fr. 55'000.00). En revanche, celles des personnes morales sont en repli.

**9630.34319.50 - Immeubles du patrimoine financier**

Le 22 septembre 2020, l'Assemblée communale avait voté un crédit de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle de l'ancienne école. Entre 2020 et 2022, des dépenses ont été engagées pour différentes études et portées au compte des investissements (Fr. 21'476.20). Cet immeuble ayant été vendu en 2025, cette charge doit être supportée par le compte de résultat.

**9630.34410.00 - Réévaluation des terrains non bâtis du PF****9630.34412.00 - Réévaluation des bâtiments du PF****9630.44430.00 - Réévaluation des terrains non bâtis du PF**

L'année 2025 marque la première réévaluation générale du patrimoine financier depuis la mise en place du nouveau plan comptable, comme le demande le Décret sur l'administration financière des Communes. Cette réévaluation doit avoir lieu tous les cinq ans, au moins. Cette opération purement comptable aura permis la comptabilisation

- d'une perte de Fr. 15'620.15 sur la vente de la parcelle N° 1'055,
- d'une perte de Fr. 20'900.00 sur la vente de l'ancienne école,
- d'un gain de Fr. 118'400.00 relatif à la revalorisation de la parcelle N° 469.

## 6. Compte des investissements

### 6.1. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

Charges d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
50	Immobilisations corporelles	198'417.55	600'000.00	36'823.65
<b>5</b>	<b>Total des charges</b>	<b>198'417.55</b>	<b>600'000.00</b>	<b>36'823.65</b>

Revenus d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
61	Remboursements de tiers	0.00	360'000.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	89'582.00	0.00	20'000.00
<b>6</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>89'582.00</b>	<b>360'000.00</b>	<b>20'000.00</b>

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
590	Report au bilan des revenus	89'582.00	0.00	20'000.00
690	Report au bilan des charges	198'417.55	240'000.00	36'823.65

### 6.2. Comptes d'investissements selon fonctions/classification administrative

		Comptes 2025		Budget 2025	
6150	Travaux publics				
6150.50101.00	Routes rurales et vicinales (dessertes)	198'417.55		600'000.00	
6150.61109.00	Rembt de tiers - routes et voies de communication				360'000.00
6150.63000.00	Subventions CH dessertes agricoles		60'000.00		
6150.63100.01	Subventions JU dessertes agricoles		29'582.00		
	<b>Total Travaux publics</b>	<b>198'417.55</b>	<b>89'582.00</b>	<b>600'000.00</b>	<b>360'000.00</b>

L'Assemblée communale du 04 juin 2025 a voté une dépense de Fr. 550'000.00 pour l'étape N° 2 de la réfection des dessertes agricoles. Une grande partie des travaux ont été réalisés durant l'automne 2025. La dernière étape est prévue au printemps 2026.

## 7. Bilan

Le tableau des immobilisations renseigne précisément sur les éléments faisant partie de l'actif (voir annexe F).

1 Actif		Situation initiale		Situation finale	
100	Disponibilités et placements à court terme	224'476.19	-	123'877.68	-
101	Créances	137'563.00	28'365.86	150'386.58	26'199.67
104	Actifs de régularisation	29'104.64	-	38'898.43	-
107	Placements financiers	200.00	-	200.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	689'896.30	-	659'200.00	-
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'571'786.64	-	1'602'956.19	-
142	Immobilisations incorporelles	81'870.45	-	70'570.45	-
Total Actif		<b>2'734'897.22</b>	<b>28'365.86</b>	<b>2'646'089.33</b>	<b>26'199.67</b>

Comme indiqué au chapitre 2d, l'endettement de la Commune a diminué de Fr. 258'100.00. Les variations des Financements spéciaux correspondent au résultat de chacun de ces Financements.

2 Passif		Situation initiale		Situation finale	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants	-	71'826.30	-	90'342.15
201	Engagements financiers à court terme	-	104'100.00	-	104'100.00
204	Passifs de régularisation	-	94'735.05	-	152'220.15
206	Engagements financiers à long terme	-	1'776'699.60	-	1'518'599.60
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	640'598.04	-	687'364.98
293	Préfinancements	-	9'359.90	-	28'733.54
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent ou découvert du bilan	2'170.01	11'382.48	-	38'529.24
Total Passif		<b>2'170.01</b>	<b>2'708'701.37</b>	<b>-</b>	<b>2'619'889.66</b>

## **8. Annexes aux comptes annuels**

### **8.1. Annexes A) et B) aux comptes annuels**

#### **a) Règles applicables à la présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de la Commune municipale de Bourrignon ont été clos conformément au DCom, ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les Cantons et les Communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

#### **b) Raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2**

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les Communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des Communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant la recommandation N° 13 (vision consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Bourrignon, le 05 mai 2026

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon  
L'administrateur des finances

Roger Fleury

## **8.2. Annexe C) aux comptes annuels – état des capitaux propres**

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du Décret concernant l'administration financière des Communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20900.00).

### **Explications :**

#### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

#### **2930 Préfinancements (réserves pour projets à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la Loi sur la gestion des eaux. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

#### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

### 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenu pendant l'exercice			Capitaux propres au 31 décembre 2025		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	640'598.04	Attributions aux FS, capitaux propres	46'766.94	Prélèvements sur les FS, capitaux propres	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	687'364.98
29000.02	Entretien des chemins	257'857.07	Excédent de revenus des taxes	28'392.04		29000.02	Entretien des chemins	286'249.11
29000.04	Cadastré et mensurations officielles	16'605.25	Excédent de revenus 2025	3'023.75		29000.04	Cadastré et mensurations officielles	19'629.00
29002.01	Assainissement des eaux	35'766.32	Excédent de revenus 2025	4'756.05		29002.01	Assainissement des eaux	40'522.37
29002.10	Assainissement des eaux - MCH1	28'104.20				29002.10	Assainissement des eaux	28'104.20
29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	157'740.83	Excédent de revenus 2025	2'288.00		29003.00	Approvisionnement en eau - équilibre	160'028.83
29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07				29003.10	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	139'623.07
29004.01	Déchets	4'901.30	Excédent de revenus 2025	8'307.10		29004.01	Déchets	13'208.40
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	9'359.90	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	56'045.10	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	28'733.54
29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	9'287.50	Alimentation 2025	19'800.00	Prélèvement charges financières 2025	29302.01	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	27'862.50
29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	72.40	Alimentation 2025	36'245.10	Prélèvement charges financières 2025	29303.01	Approvisionnement eau / maintien de la valeur	871.04
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2025</b>								
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Motifs de la diminution	CHF
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	2940	Réserves de politique budgétaire	0.00
29400.00	Compte général	0.00			0.00	29400.00	Compte général	0.00
2960	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	2960	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	0.00			0.00	29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	0.00
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>								
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2880	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres	0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres	2880	Autres capitaux propres	0.00
28800.00	Compte général	0.00			0.00	28800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	9'212.47			29'316.77	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	38'529.24
29900.24	Résultat de l'exercice 2024	-2'170.01				29900.24	Résultat de l'exercice 2024	0.00
29900.25	Résultat de l'exercice 2025	0.00	Excédent de revenus 2025	29'316.77		29900.24	Résultat de l'exercice 2025	29'316.77
29900.00	Compte général	11'382.48			0.00	29900.00	Compte général	92'124.47

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) Financements spéciaux (2900)

Les financements spéciaux (FS) enregistrés sous capital propre (fonction 290) ont augmentés de Fr. 46'766.94 pour se situer à Fr. 687'364.98 au 31.12.2025. Les raisons sont les suivantes :

- bénéfice du compte de l'entretien des chemins ..... Fr. + 28'392.04
- bénéfice du FS cadastre et mensurations officielles ..... Fr. + 3'023.75
- bénéfice du FS assainissement des eaux ..... Fr. + 4'756.05
- bénéfice du FS approvisionnement en eau ..... Fr. + 2'288.00
- bénéfice du FS déchets ..... Fr. + 8'307.10

### b) Préfinancements/maintien de la valeur (2930)

Les Règlements relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ont été approuvés à l'Assemblée communale du 13 décembre 2023 et sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les préfinancements enregistrés sous capital propre (fonction 293) ont enregistré une augmentation de Fr. 19'373.64 :

- Prélèvement des charges financières – assainissement des eaux ..... Fr. - 1'225.00
- Prélèvement des charges financières – approvisionnement en eau ..... Fr. - 35'446.46
- Attribution maintien de la valeur – assainissement des eaux ..... Fr. + 19'800.00
- Attribution maintien de la valeur – approvisionnement en eau ..... Fr. + 36'245.10

### c) Réserve de politique budgétaire (2940)

Il n'y a pas de réserve de politique budgétaire.

### d) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier (2960)

Il n'y a pas de réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier.

### e) Excédent ou découvert au bilan (2990)

L'excédent de revenus de l'exercice 2025, soit Fr. 29'316.77, a été reporté au bilan. Il sera comptabilisé en augmentation de la fortune nette au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 8.3. Annexe D) aux comptes annuels – tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan, elles ont toutes été dissoutes lors du bouclage des comptes 2018 et 2019.

## 8.4. Annexe E) aux comptes annuels – tableau des participations et des garanties

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
SIS15 du Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours	-		E = 1 / L = 1						
Collège de Delémont	Ecole secondaire									
Cercle scolaire Bourrignon-Develier	Ecole primaire									
Association jurassienne des Communes										
Association des Maires du District de Delémont										
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets (y. compris 2 moloks)									
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
Parc éolien de la Haute Borne SA	Production d'énergie	5'000.00	5.00%							
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
Institut Saint-Germain										
Centre de puériculture										
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										
Commune mixte de Develier	Collaboration administrative									
Technimat Sàrl	Installation de desinfection a la station de filtration									
CATV Cablotal	Télévision									
Rolf Eschmann SA	Gestion et mise a jour de la mensuration officielle									
Société de tir de Soyhières	Stand de tir									
Rémy Doman	Candélabre sur le bâtiment 37c									
Ackermann Christophe	Déneigement									
Fruind Jean-Marc	Déneigement									
Magula Julien	Déneigement									

## 8.5. Annexe F) aux comptes annuels – tableau des immobilisations et des informations sur les placements de capitaux

Bourrignon, le 29.04.2026

Page 1

### Tableau des immobilisations

Patrimoine administratif (140)  
Comptes 2025

Commune de Bourrignon  
Recette communale  
Rue de l'Eglise 8  
2802 Develier

	14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409	
	Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiment, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installation en construction	Autres immob. corporelles du PA	
	PA-05	PA-10	PA-15	PA-20	PA-25	PA-30	PA-35	PA-40	PA-45	PA-50	
<b>Coût d'acquisition</b>											
Valeur de l'immobilisation			745'618.34		677'139.90	129'958.40		19'070.00	198'417.55		
(+) Augmentation									89'582.00		
(-) Diminution											
(+) Transferts / reclassement (PA.-> PF)											
<b>valeur de l'immobilisation</b>			<b>745'618.34</b>		<b>677'139.90</b>	<b>129'958.40</b>		<b>19'070.00</b>	<b>108'835.55</b>		
<b>Amortissements ordinaires cumulés</b>											
<b>Valeur comptable</b>											
Etat au											
En 2025			27'900.00		29'120.00	16'836.00		3810.00			
(-) Amortissements planifiés											
(+) Amortissements non planifiés											
(+) Corrections de valeur											
<b>Etat au</b>			<b>-27'900.00</b>		<b>-29'120.00</b>	<b>-16'836.00</b>					
<b>Valeur comptable nette</b>			<b>717'718.34</b>		<b>648'019.90</b>	<b>113'122.40</b>		<b>15'260.00</b>	<b>108'835.55</b>		
dont celle des installations de leasing					1'340'000.00	4'504'000.00					
Valeur d'assurance											

## Tableau des immobilisations

Patrimoine financier (108)  
 Comptes 2025

Bourrignon, le 29.04.2026

Page 2

		10800 Terrains non bâtis <b>PF-05</b>	10801 Terrains bâtis <b>PF-10</b>	1084 Bâtiment, locaux et équipements <b>PF-15</b>	1086 Biens meubles <b>PF-20</b>	1087 Installation en construction <b>PF-25</b>	1089 Autres immob. corporelles <b>PF-30</b>			
<b>Coût d'acquisition</b> Valeur de l'immobilisation (+) Augmentation (-) Diminution (+) Transferts / reclassement (PF -> PA) <b>valeur de l'immobilisation</b>	01.01.2025	102'520.10		565'900.00		21'476.20				
	En 2025			35'000.00		21'476.20				
	En 2025	56'100.00								
	<b>31.12.2025</b>	<b>46'420.10</b>		<b>530'900.00</b>						
<b>Rectifications cumulées</b> <b>Valeur comptable</b> Etat au (-) Réévaluations (diminution de valeur) (+) Réévaluations (augment. de valeur) (+) Transferts / reclassement (PF -> PA) <b>Etat au</b>	01.01.2025									
	01.01.2025	15'620.10		20'900.00						
	01.01.2025	118'400.00								
	01.01.2025	<b>102'779.90</b>		<b>-20'900.00</b>						
	<b>31.12.2025</b>	<b>149'200.00</b>		<b>510'000.00</b>						
<b>Valeur comptable nette</b> dont celle des installations de leasing Valeur d'assurance	<b>31.12.2025</b>	<b>149'200.00</b>		<b>510'000.00</b>						
	31.12.2025			2'060'000.00						
	31.12.2025									



## 8.6. Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

### 8.6.1 Quotient d'endettement net (degré de priorité 1)

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net	
2020	166.39 %
2021	218.67 %
2022	256.54 %
2023	155.10 %
2024	128.46 %
<b>2025</b>	<b>141.26 %</b>

### 8.6.2 Degré d'autofinancement (degré de priorité 1)

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

> 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement	
2020	125.59 %
2021	33.12 %
2022	-563.88 %
2023	415.95 %
2024	976.08 %
<b>2025</b>	<b>169.45 %</b>

### 8.6.3 Quotité de la charge d'intérêts (degré de priorité 1)

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
> 2%	Charge élevée

Quotité de la charge d'intérêts	
2020	2.50 %
2021	2.29 %
2022	2.40 %
2023	2.04 %
2024	1.87 %
<b>2025</b>	<b>1.62 %</b>

### 8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus (degré de priorité 2)

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus	
2020	211.46 %
2021	239.78 %
2022	232.71 %
2023	185.51 %
2024	156.44 %
<b>2025</b>	<b>128.21 %</b>

### 8.6.5 Quotité d'investissement (degré de priorité 2)

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement	
2020	7.84 %
2021	26.20 %
2022	2.10 %
2023	6.48 %
2024	3.34 %
<b>2025</b>	<b>15.54 %</b>

### 8.6.6 Quotité de la charge financière (degré de priorité 2)

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière	
2020	9.26 %
2021	10.28 %
2022	10.46 %
2023	9.32 %
2024	9.01 %
<b>2025</b>	<b>8.28 %</b>

### 8.6.7 Endettement net en francs par habitant (degré de priorité 2)

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant	
2020	4'272.12
2021	4'941.39
2022	5'233.62
2023	4'375.00
2024	3'781.32
<b>2025</b>	<b>3'547.87</b>

### 8.6.8 Quotité d'autofinancement (degré de priorité 2)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement	
2020	22.83 %
2021	4.74 %
2022	-12.18 %
2023	22.43 %
2024	13.16 %
<b>2025</b>	<b>13.80 %</b>

### 8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets (degré de priorité 2)

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets	
2020	4.23 %
2021	1.00 %
2022	18.53 %
2023	1.84 %
2024	1.36 %
<b>2025</b>	<b>-6.64 %</b>

### 8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan (degré de priorité 2)

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

> 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

Quotient de l'excédent au bilan	
2020	28.56 %
2021	20.90 %
2022	43.87 %
2023	1.55 %
2024	1.19 %
<b>2025</b>	<b>5.92 %</b>

## 9. Proposition du Conseil communal

**Approbation des comptes annuels 2025, qui se composent comme suit :**

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de revenus		47'691.67
900	Compte général		
	Excédent de revenus		29'316.77
90110.20	FS Assainissement/traitement des eaux		
	Excédent de revenus		4'756.05
90100.30	FS Approvisionnement en eau potable		
	Excédent de revenus		2'288.00
90100.40	FS Gestion des déchets		
	Excédent de revenus		8'307.10
90100.91	FS Cadastre et mensuration		
	Excédent de revenus		3'023.75

Il est proposé à l'Assemblée communale du 17 juin 2026 d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Au nom de la Commune municipale de Bourrignon

Didier Torti  
Maire

Vincent Chételat  
Secrétaire communal

Roger Fleury  
Administrateur des finances

Bourrignon, le 05 mai 2026.

## **10. Approbation des comptes annuels**

L'Assemblée communale réunie le 17 juin 2026 a approuvé les comptes annuels 2025, conformément à la proposition du Conseil communal du 05 mai 2026.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale est joint au présent rapport.

Bourrignon, le 17 juin 2026.

Au nom de l'Assemblée communale de Bourrignon

Aurélien Frund  
Président

Vincent Chételat  
Secrétaire communal